

Demande d'extradition

Arrêté en France, il est suspecté du viol d'une fillette à Gland

L'homme interpellé à Annemasse correspond au profil et portait une clé ouvrant des locaux techniques

**Madeleine Schürch
Marie Prieur**

Le 25 novembre, la police cantonale vaudoise rapportait que de nouveaux éléments avaient surgi dans l'enquête sur le prédateur sexuel qui avait violé une enfant de 11 ans, au sous-sol d'un immeuble à Gland il y a neuf mois. Mais la police se refusait à dévoiler quoi que ce soit sur cette piste. Quelques jours après, comme le révélait hier *L'Illustré*, la police française arrêtait un homme à Annemasse. Et le profil de celui-ci correspond sérieusement au portrait-robot de l'auteur présumé, largement diffusé depuis le printemps dernier. «On ne s'attendait pas à ça, réagit le procureur Xavier Christe, en charge de l'affaire. Et forts des premières indications reçues, nous avons immédiatement fait une demande d'extradition afin que le suspect soit maintenu à la disposition de la justice.»

Déjà recherché

A Annemasse, en ce 30 novembre, tout commence par un simple contrôle routier. A 3 h du matin, route de Bonneville, les policiers arrêtent un véhicule immatriculé à Genève. Au volant, un Suisse de 49 ans. En fouillant la voiture, les agents découvrent une lampe torche munie d'un Taser et une bombe aérosol de défense. Mais ce n'est pas tout: l'homme est inscrit au Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles. «Il faisait l'objet d'une recherche car il n'avait pas rempli



Le 24 mai 2011, sur la place de jeu à quelques mètres du lieu du drame, à Gland, les mamans du quartier découvraient le portrait-robot de l'agresseur. PHILIPPE MAEDER

«Nous avons fait une demande d'extradition afin que le suspect soit maintenu à la disposition de la justice»

Xavier Christe, procureur

l'obligation légale de communiquer son adresse», stipule le chef de la brigade de sûreté urbaine.

Ce ressortissant suisse, né à Saint-Gall, a en effet purgé une peine de 7 ans de prison pour une affaire de mœurs. Selon *Le Dauphiné Libéré*, il aurait abusé d'un enfant de 3 ans. Le manquement administratif ainsi que le port d'une arme de catégorie 6 prohibée, soit le Taser, conduisent l'individu tout droit en garde à vue, au commissariat d'Annemasse. Sur

place, la brigade des mœurs fait le rapprochement avec un signallement transmis par les Suisses.

L'indice de la clé

Le portrait-robot, l'accent suisse allemand, l'âge, mais aussi une clé découverte lors de la fouille et servant à ouvrir les locaux techniques, sont autant d'éléments qui ont permis aux enquêteurs français de faire le rapprochement avec l'affaire du viol de Gland. Pour rappel, l'agresseur de la

préadolescente, qui avait rôdé à plusieurs reprises autour du bâtiment avant de commettre son forfait, s'était fait passer pour un électricien afin d'attirer sa jeune victime dans un local. L'agresseur, un homme de 1,70 ou 1,80 mètre, avec des cheveux gris-blanc et une légère bedaine, l'avait alors menacée avec un couteau. Il s'était enfui une demi-heure plus tard à bord d'une petite voiture turquoise, immatriculée dans le canton de Genève.

A travers le Centre de coopération policière et douanière, les enquêteurs vaudois ont donc été alertés. Une coopération efficace. Le jour même de l'interpellation, dès 14 h, le procureur vaudois, estimant qu'il y avait des soupçons sérieux sur cette personne, dépose, via l'Office fédéral de la justice, une demande d'extradition. L'homme est présenté au parquet général de la Cour d'appel de Chambéry (qui se charge des relations internationales) et est écroué.

Une piste parmi d'autres

Hier, Xavier Christe n'avait toujours pas de réponse à sa demande d'extradition. Selon la police française, le suspect sera convoqué devant le Tribunal correctionnel de Thonon début 2012, pour répondre du port d'armes prohibées. S'il devait être gardé en France, le procureur vaudois espère une remise temporaire du suspect, afin qu'il puisse être interrogé et confronté en Suisse. «Mais j'attends encore des vérifications avant de présenter les photos reçues aux témoins et à la jeune victime, qui a déjà assez souffert», précise le magistrat. En attendant les procédures entre deux pays qui peuvent être longues, les enquêteurs vaudois ne relâchent pas la pression sur d'autres pistes, notamment celles de récidivistes.

Les apparts médicalisés passent à la caisse

Les bénéficiaires des Structures de soins de jour ou de nuit vaudoises paient 8 francs par jour depuis le 1^{er} novembre

Les Structures de soins de jour ou de nuit (SSJN) calquent leur politique de facturation sur les EMS. A compter du 1^{er} janvier dernier - date de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le nouveau régime de financement des soins -, les pensionnaires des maisons de retraite participent aux frais à raison de 8 francs par jour. Les Vaudois faisant appel aux Structures de soins de jour ou de nuit déboursent la même somme depuis le mois dernier.

Le terme SSJN est encore peu connu. Et pour cause! Il s'agit d'une invention fédérale récente désignant des structures proches des EMS. Des lieux où les patients peuvent résider durablement et en communauté, et disposer en tout temps de soins assimilables à ceux fournis en EMS. Exemple type: les appartements protégés médicalisés. Onze établissements vaudois répondent à ces critères, dont la Résidence Bristol à Montreux, La Gottaz à Morges ou les Pro-Home.

Pourquoi 8 francs de plus par jour? La loi fédérale permet aux cantons de faire payer aux résidents des EMS jusqu'à 20% du tarif maximum à la charge de l'assurance-maladie (108 francs). Le Conseil d'Etat vaudois a décidé de couper la poire en deux en imposant une participation de 10%. Soit une moyenne de 8 francs par jour par personne, quel que soit le niveau de soins. Le reste du financement est assuré à 60% par les assureurs et à 30% par l'Etat.

A noter que les bénéficiaires de soins à domicile comme les Unités d'accueil temporaire (UAT) ou les Centres médico-sociaux (CMS) ne mettent pas la main à la poche. Le canton s'en charge pour eux. «Cette subvention vise à favoriser le recours à ces prestations afin de ne pas pousser les gens à aller en EMS», explique Fabrice Ghelfi, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement. **Marie Nicollier**

PUBLICITÉ



ALDI SUISSSE ouvre sa nouvelle filiale aujourd'hui à Châtillens.

ALDI SUISSSE Châtillens
Aux Mollienches

Horaires d'ouverture:
Lu - Ve 8.00 - 18.30
Sa 8.00 - 17.00

Nous nous réjouissons de votre visite lors de l'ouverture de la nouvelle filiale!

